

## ANNEXE 2

### Synthèse d'informations<sup>1</sup> - NIGER

<b>Traité d'Ottawa</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Etat partie depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1999</li></ul>
<b>CCAC</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Partie (n'a pas adhéré au protocole V amendé)</li></ul>
<b>Législation nationale de mise en œuvre du Traité d'Ottawa Dernier rapport « Article 7 » remis Article 4 (destruction des stocks)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Loi du 8/06/04 entrée en vigueur le 15/09/04</li><li>• 29 juin 2006</li><li>• date limite : 1<sup>er</sup> septembre 2003.</li><li>• Effectué ponctuellement par les Forces de Défense et de Sécurité (FDS)</li><li>• Aucune</li><li>• Mines antipersonnel, mines anti véhicules et restes explosifs de guerre</li></ul>
<b>Article 3 (mines conservées) Contamination par mines et restes explosifs de guerre</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 8 zones suspectées dangereuses</li><li>• Date limite : 1<sup>er</sup> septembre 2009.</li></ul>
<b>Estimation de la superficie contaminée Article 5 (démunage des zones polluées) Probabilité de respect des échéances Mise en place d'une autorité nationale</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Faible</li><li>• Existence d'une Commission Nationale pour la Collecte et le Contrôle des Armes Illicites (complètement impliquée dans la lutte antimines et REG par l'intermédiaire du groupe de travail antimines et REG).</li></ul>
<b>Niveau d'avancement dans la mise en place de Normes nationales de lutte antimines Niveau de développement du système IMSMA Capacité d'Education au Risque des Mines Avancée des activités de démunage et REG Victimes de mines/REG</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• A l'état de réflexion (consultations au niveau national).</li><li>• Non doté du système IMSMA</li><li>• Besoins exprimés par le Niger auprès du CIDHG et des Nations Unies</li><li>• démunage ponctuel effectué par les Forces Armées Nigériennes.</li><li>• Plus de 100 en 2008 et 90 en 2007</li></ul>
<b>Détail des victimes</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Populations civiles, forces de défense et de sécurité</li></ul>
<b>Estimation des survivants de mines/REG Disponibilité des services d'assistance aux victimes Financement des actions de lutte antimines</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• En cours d'analyse par un consultant national recruté par le PNUD (banque de données en cours de mise en place).</li><li>• Insuffisante</li><li>• <u>International</u> : International : PNUD : 100.000\$ US en 2008. Le PNUD soutien Les activités du Groupe anti-mines et restes explosifs de guerre.</li><li>• D'autres partenaires, dont l'UNICEF, UN/OCHA, Et Handicap International, envisagent de nous soutenir. Un expert du CIDHG a effectué une mission au Niger (sur invitation du gouvernement nigérien) et a participé à la destruction d'un stock de mines antichars à Agadez (partie nord du pays).</li></ul> <p><u>National</u> : Pas d'information</p>

---

<sup>1</sup> Source : LMM Report 2007

## **Principales évolutions récentes**

- Des mines antipersonnel ont explosé en juillet 2008 à Gouré (Centre Est du pays) lors d'une cérémonie de remise volontaire de ces engins. Aucune activité de déminage en rapport avec l'article 5 n'a été signalée jusqu'en juin 2007.